



REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE

MAIRIE DE BAZEMONT

3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - **Site internet : www.bazemont.fr**

Bazemont, le vendredi 28 août 2026

Chers parents,

En juin dernier, je vous adressais un courrier pour vous présenter les grandes orientations de la rentrée 2026/2027 concernant l'accueil et la restauration scolaire. Je vous avais alors communiqué des tarifs provisoires, l'appel d'offres avec les prestataires étant encore en cours à cette date.

Conformément à nos engagements, nous avons mené cet appel d'offres à son terme. Le conseil municipal s'est réuni ce mercredi 26 août 2026 et a délibéré favorablement sur la tarification définitive et les ajustements du règlement intérieur, en intégrant l'ensemble des données réelles et négociées.

1. Résultats de l'appel d'offres et tarification définitive

Le choix du prestataire CONVIVIO nous permet d'obtenir un prix d'achat réel du repas inférieur à nos estimations initiales de juin. Cette baisse est répercutée directement sur le pouvoir d'achat des familles.

S'agissant de l'organisation de cette rentrée, rassurez-vous : elle se fera bien dans le nouveau restaurant scolaire. Toutefois, en raison d'un contre-temps technique, les repas du mardi et du mercredi (centre de loisirs) seront assurés en liaison froide, et la préparation sur place faite par le chef cuisinier débutera officiellement à compter du jeudi 3 septembre.

Nouveauté - Tarification adaptée pour les PAI alimentaire (Projet d'Accueil Individualisé) : Afin de mieux accompagner les familles concernées, nous créons cette année de nouveaux tarifs ajustés au quotient familial. Ceux-ci s'appliquent désormais à la fois le midi (pour les paniers-repas fournis par la famille) et le soir (pour le goûter fourni par la famille), là où il n'existait jusqu'à présent qu'un tarif unique le midi et aucun dispositif spécifique le soir.

Par ailleurs, une étude est actuellement en cours concernant la mise en place d'un tarif adapté pour les fratries. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Voici la grille tarifaire définitive applicable dès cette rentrée, votée mercredi 26 août 2026 par le conseil municipal (les seuils des tranches demeurant inchangés) :

QF	Accueil Matin standard	Restauration standard	Restauration avec PAI	Accueil Soir Standard	Accueil Soir Avec PAI	Étude Surveillée (supplément soir) *
A	1,65 €	2,00 €	0,98 €	4,37 €	4,00 €	2,38 €
B	2,74 €	4,00 €	1,96 €	5,73 €	5,25 €	
C	3,57 €	5,80 €	2,85 €	7,08 €	6,48 €	
D	4,63 €	7,10 €	3,48 €	8,43 €	7,72 €	

* sous réserve d'un intervenant à la rentrée.

2. Ajustements du règlement des services périscolaires

L'évolution de nos services pour cette rentrée nous a conduit à ajuster et revoir le règlement des services périscolaires voté en juin dernier, notamment sur les points suivants (Le règlement complet des services périscolaires sera disponible très rapidement) :

- **Souplesse de réservation** : La date limite pour inscrire, modifier ou annuler une prestation passe à J-1 ouvré à 23h59 (au lieu de J-2).
- **Organisation de la sortie et sécurité** : Tout enfant non récupéré à l'école au plus tard à 16h40 partira automatiquement avec le groupe vers le restaurant scolaire pour le temps du goûter, et devra y rester pris en charge jusqu'à 17h30 (sauf dérogation). Aucun enfant ne peut être récupéré sur le trajet.
- **Dérogation de sortie pour l'accueil du soir** : Possibilité pour les enfants de quitter le restaurant scolaire entre 17h10 et 17h20 précise, pour des activités extérieures (**sur justificatif, sans réduction tarifaire du soir**). Si l'enfant n'est pas récupéré à l'heure convenue dans le cadre de cette dérogation, il rentre avec le groupe à l'école.
- **Article 5 « Recommandations et engagement »** : Intégration d'une section rappelant les règles d'habillement, l'interdiction des objets de valeur/téléphones et le respect du règlement.

La rentrée se fera bien dans le nouveau restaurant scolaire. En raison d'un contre-temps technique, les repas du mardi et du mercredi (centre de loisirs) seront en liaison froide, et la préparation sur place faite par le chef cuisinier débutera officiellement à compter du jeudi 3 septembre.

Soyez assurés que nous avons été à l'écoute de vos remarques. La commune ne réalise aucun bénéfice et soutient toutes les familles : pour la restauration scolaire même au tarif maximal (7,10 €), la commune prend à sa charge près de 3 € sur le coût réel du repas (10,05 €).

Cet aménagement tarifaire porte le reste à charge de la commune à **80 467,90 € (soit 33,06 % du coût global des services)**, représentant un effort communal annuel supplémentaire de **+19 667,51 € (soit +32,35 %)** par rapport à l'année de référence 2025/2026 en liaison froide.

L'effort global réaffirme l'engagement fort de l'équipe municipale pour la justice sociale, la santé et le bien-être de nos enfants.

Nous espérons que ces mesures sauront répondre à vos attentes et contribuer à une rentrée sereine.

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Sandrine HUSER
Maire-adjointe déléguée à l'éducation et à Jeunesse

